

Nancy, le 13/03/2023

Madame Elisabeth BORNE
Première Ministre
Hôtel de Matignon
47 rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : travaux A31 secteur sud

Madame la Première ministre,

Comme le savez, le réaménagement de l'A31 est un projet en jachère depuis plus de 30 ans.

Le 1er juillet 2019 à l'occasion du lancement du Grenelle des mobilités en Lorraine, vous aviez personnellement confirmé l'urgence à moderniser cet axe européen de transport, qui cumule les fonctions de transit international, d'échanges inter-régionaux et de desserte locale des principales agglomérations lorraines.

A l'issue des multiples études et concertations, nous avons bâti un consensus solide sur la priorisation de ces travaux. Ce consensus est formalisé dans le livre blanc du Grenelle des mobilités en Lorraine signé le 24 novembre 2021 par l'Etat, la Région Grand Est et la Pôle métropolitain du Sillon Lorrain.

Nous avons toujours affirmé la nécessité de conduire le projet de l'A31bis de manière globale, unitaire et sans distinction de tronçon Nord, Centre et Sud.

C'est ainsi que depuis la décision que vous avez prise en tant que ministre des transports le 28 juin 2019, précisant des perspectives d'aménagements différenciés, au motif d'une absence de consensus pour la section Sud de l'A31, nous contestons cette position et n'acceptons pas l'absence de priorité opérationnelle au sud de la Meurthe-et-Moselle.

Ainsi, par courrier en date du 16 décembre 2021, nous rappelions au Premier ministre notre position unanime sur l'urgence des travaux à réaliser dans le cadre de la modernisation de l'A31.

Le 22 mars 2022, le président de la Région Grand Est, la présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, le président du Pôle Métropolitain Nancy Sud Lorraine, et le président de la Métropole du Grand Nancy attiraient à nouveau l'attention du Premier ministre sur **la nécessaire inscription des travaux d'aménagement de l'A31 bis – section sud – dans le cadre du volet mobilités du contrat de Plan Etat-Région – CPER 2023 – 2027.**

Par ailleurs, sous la conduite du Préfet de Meurthe-et-Moselle, **un GIP Grand Nancy Sud 54 est en cours de constitution**, formalisant la démarche multi-partenariale et multimodale entre l'État et les collectivités locales intervenant en matière de mobilités sur le bassin de vie de Nancy, et prenant en compte la question de la desserte du futur Centre Hospitalier Universitaire Régional.

Nous nous félicitons également de la décision du ministre des transports en date du 4 janvier 2023 de donner une suite favorable à la proposition, que nous avons appuyée, du président de la Région Grand Est d'assumer la gestion déléguée du dossier au niveau régional, en lien avec les métropoles, le Sillon Lorrain et les départements dans le cadre d'un pilotage et d'une fiscalité innovants, dans le cadre de la loi 3DS.

Toute correspondance est à adresser à : **Métropole du Grand Nancy**

22-24 Viaduc Kennedy — C. O. N°80036 — 54 035 NANCY Cedex — Mail : president@grandnancy.eu — Tél. 03 83 91 83 91 — Fax. 03 83 91 83 96
www.grandnancy.eu

Grand Nancy, Eurocité humaine

Nous avons pris acte de vos engagements le 24 février 2023 pour le plan d'avenir des transports, annoncé lors de la remise du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures, et de votre priorité donnée au ferroviaire.

Si nous partageons entièrement cette inflexion, elle ne doit pas être prétexte à un nouveau report des investissements structurants sur l'A31.

Surtout, nous ne pouvons adhérer à l'analyse et à la recommandation faites par les rapporteurs du COI sur le secteur sud de l'A31 selon lesquelles il serait « prématuré d'envisager la programmation financière du programme, encore trop mal défini à ce stade ».

Nous tenons donc à réaffirmer avec force que :

- **Nous contestons l'absence d'unité des élus et rappelons nos priorités quant à l'aménagement sur place de l'A31 secteur Sud, telle que précisées dans le courrier du 16/12/2021.**
- **Nous ne pouvons accepter un énième report des travaux d'aménagements et de modernisation de l'A31 secteur Sud, alors même que cette infrastructure vieillissante, construite entre 1960 et 1970, ne répond plus aux normes environnementales et de sécurité actuelles.**
- **Nous n'acceptons pas que les avancées de la concertation servent de prétexte à un nouveau report des investissements structurants pour le devenir de notre territoire en cohérence avec les enjeux de la transition écologique.**

C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons que les travaux d'aménagement structurant pour l'A31 section sud soient bien pris en compte dans le cadre de la future contractualisation mobilités CPER 2023 – 2027.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Première ministre, l'expression de notre haute considération.

Mathieu KLEIN
Président Métropole du Grand
Nancy et Président du Sillon
Lorrain



Franck LEROY
Président de la Région Grand Est



Chaynesse KHIROUNI
Présidente du département
Meurthe-et-Moselle



Denis VALLANCE
Président de la Multipole Nancy
Sud Lorraine



Laurent TROGRIC
Président Communauté de
communes Bassin de Pompey



Monsieur Filipe Pinho
Président Communauté de
communes Moselle-et-Madon



Fabrice CHARTREUX
Président Communauté de
communes Terres Toulouises



Philippe PARMENTIER
Président Communauté de
communes Pays de Colombey –
Sud Toulous



Philippe GUILLEMARD
Député de Meurthe-et-Moselle



Emmanuel LACRESSE
Député de Meurthe-et-Moselle



Thibault BAZIN
Député de Meurthe-et-Moselle



Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle



Caroline FIAT
Députée de Meurthe-et-Moselle



Jean-François HUSSON
Sénateur de Meurthe-et-Moselle



Véronique DEL FABRO
Sénatrice de Meurthe-et-Moselle



Olivier JACQUIN
Sénateur de Meurthe-et-Moselle

